

**Le Snec-CFTC te souhaite une année 2019 sereine et engagée !**



## Le Snec-CFTC solidaire du mouvement "Stylos rouges"

Les revendications des *Stylos rouges* sont celles que le Snec-CFTC porte depuis longtemps : reconnaissance du métier, augmentation salariale, maintien des postes enseignants, améliorations des conditions de travail...

Même si l'action syndicale n'est pas toujours comprise, rappelons que **les syndicats sont les premières instances légitimes pour représenter les enseignants et porter pleinement leurs revendications.**

**Agissons pour défendre nos emplois.  
Exprimons-nous pour faire entendre nos voix.**

Prends 2mn pour exprimer tes doléances sur notre site :

<https://www.snec-cftc.fr>

Le Snec-CFTC synthétisera les doléances. **Merci à toi !**

## Réductions des moyens : vive inquiétude du Snec

**Le gouvernement est dans une logique de réduction économique drastique :**

- Réduction des postes d'enseignants chaque année (50 postes à la rentrée 2019)
- Réduction des moyens pour consulter les enseignants dans les créations, rénovations ou suppression des diplômes avec la modification des commissions consultatives professionnelles (CPC)
- Menaces de fermeture des classes à petit effectif...

**Le Snec-CFTC agit POUR TOUS et multiplie ses interventions auprès des instances ministérielles et du conseiller du Ministre.**



## Calendrier ENSEIGNANTS de droit public

**Classe exceptionnelle** : 21 janvier 2019

**Demande de principe (DDP)** : 25 janvier 2019

**Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA)** : 29 et 30 janvier 2019

**Commission nationale spécialisée Production** : 6 février 2019

## Droit privé : "News" sur les avancées

1/ La **Négociation Annuelle Obligatoire** 2018 de la CPPNI du Cneap/Gofpa n'a abouti ni à une augmentation de salaire, ni à une prime obligatoire. ☹

Le collège *Employeurs* a cependant préconisé une **prime exceptionnelle** pour les salariés de droit privé, défiscalisée, dans le cadre des mesures gouvernementales. Elle sera fixée au sein de chaque établissement.

**Le Snec-CFTC conseille les personnels de droit privé pour l'attribution de cette prime.**

Nous contacter : [cblanchard@campus-pouille.com](mailto:cblanchard@campus-pouille.com) (EVS)

2/ Les **AEVS du Cneap** doivent **obligatoirement suivre une formation**. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les AEVS ayant validé la formation bénéficieront d'une **bonification de 10 points** sur la rémunération. À partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, la formation ne comptera plus que 56h.

**Prochaine réunion de la CPPNI** : 29 et 30 janvier 2019